

# UNE PERSONNE DE CONFIANCE, ça sert à quoi ?

ELLE FAIT PREUVE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE COMPRÉHENSION

ELLE ME CONNAÎT BIEN

J'AI CONFIANCE EN ELLE

ELLE TRANSMETTRA FIDÈLEMENT MES VOLONTÉS

LA PERSONNE DE CONFIANCE



peut M'ACCOMPAGNER

dans mon parcours de vie et de soins.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

EST CONSULTÉE

si je ne suis plus en capacité de m'exprimer.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

peut ME SOUTENIR

dans mes démarches.



**Centre hospitalier de Rouffach**

27 rue du 4<sup>e</sup> RSM - BP 29 - 68 250 ROUFFACH

[www.ch-rouffach.fr](http://www.ch-rouffach.fr)

# Désigner ma PERSONNE DE CONFIANCE,



## Qui ?

Je peux désigner toute personne de mon entourage : quelqu'un en qui j'ai confiance, qui me connaît et connaît mes volontés.



## Pourquoi ?

Pour m'accompagner dans mon parcours de soins, pour être mon porte-parole auprès de l'équipe médicale, *si je ne suis plus en capacité de m'exprimer.*



## Comment ?

Cette désignation est un droit, pas une obligation.

Je complète le formulaire dédié.

Je le signe et le fais co-signer par la personne de confiance.

Je peux l'annuler ou le modifier à tout moment.

